

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, lundi dix-sept octobre le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BRÉJEON, Maire.
Mme Agnès TINCHON, M. Thierry TASTARD, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE, M. Johan CHARRUAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjoint,
Mme Martine LAURENDEAU, M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, M. Patrice BARBAULT, Mme Anita LE MEUR, Mme Laurence BOUREAU, Mme Nathalie TRINEAU, Mme Céline MURAIL, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Didier DOHIN, Mme Christine HUU, M. Laurent TESSIER, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, Conseillers.

Absents excusés :

Mme Marie-Laure GABARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc MARTIN,
M. Ivain BIGNONET a donné pouvoir à M. Dominique BRÉJEON,
Mme Tiphaine MENOT a donné pouvoir à M. Thierry TASTARD,
Mme Dominique DUMAS a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT.

Absents :

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART, Adjoint

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

M. le Maire ouvre la séance publique à 20 heures 00.

Je souhaite commencer ce conseil par une pensée amicale pour les quatre jeunes disparus dans l'accident dramatique d'Angers, Baptiste FERCHAUD, Benjamin GROUD-BRISSET, Antoine COURGEON et Lou CHÉNÉ.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

M. Johan CHARRUAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016.

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I - CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES ET LE CONTRAT D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. LE MAIRE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance numéro 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28 relatif au groupement de commande publique,

Considérant que la commune et le CCAS ont conclu un marché d'assurances risques statutaires avec la compagnie ASTER QUATREM à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 4 ans et qu'il a été dénoncé par la compagnie ASTER QUATREM,

Considérant que ce marché doit être relancé pour une application à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la commune et le CCAS ont conclu un marché d'assurance flotte automobile avec la compagnie BRETEUIL à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de 4,5 ans et qu'il a été dénoncé par la compagnie BRETEUIL qui nous propose soit une augmentation de 30% de la cotisation soit la résiliation du contrat,

Considérant que ce marché doit être relancé pour une application à compter du 1^{er} janvier 2017, il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation pour l'ensemble des véhicules de la commune et du CCAS,

Considérant que les besoins de la commune et du CCAS sont similaires, il est proposé dans un objectif d'optimisation des coûts, la création de deux groupements de commandes entre ces deux entités,

Aussi, je vous propose

- D'adhérer aux groupements de commande constitués d'une part pour la passation d'un marché d'assurances risques statutaires et d'autre part pour la passation d'un marché d'assurance flotte automobile entre la commune et le CCAS et d'accepter que la commune soit désignée coordonnateur de chacun de ces groupements,
- D'approuver le projet de convention des groupements de commande,
- De m'autoriser à signer la convention.

M. Laurent DANIEL

Pour quels motifs, la compagnie ASTER QUATREM dénonce le contrat un an avant l'échéance prévue au 1^{er} janvier 2018 ? Y-a-t-il un lien avec la sinistralité ? Concernant le contrat flotte automobile, il a été souscrit en juillet 2015, il est donc augmenté ou dénoncé un an et demi après, sur les quatre ans prévus. S'il propose une augmentation à 30 %, est-ce parce qu'il y a une forte sinistralité sur les flottes automobiles ? A priori non, donc j'aimerais savoir pourquoi les deux assureurs dénoncent les deux contrats ? Pourquoi l'un dénonce et l'autre propose une majoration importante sachant que les risques ne sont pas élevés ?

M. LE MAIRE

Dans les deux cas, la sinistralité n'est pas importante et elle est ordinaire. Cependant, en 2014 et 2015, les contrats ont été signés avec des prix extrêmement bas ce qui ne correspond pas au marché actuel. Nous allons faire un groupement de commandes et nous allons lancer un marché, suite à cela nous pourrions remarquer une augmentation de nos primes d'assurance, pour les risques statutaires et la flotte automobile. J'insiste sur le fait que les prix initiaux étaient bas et ne correspondent pas aux tarifs en vigueur. Toute assurance a la possibilité de résilier le contrat, c'est le cas ici, c'est pourquoi nous relançons un appel d'offres. Il ne s'agit pas d'une histoire de sinistralité supplémentaire.

Mme Christine HUU

Avez-vous réfléchi à une négociation avec d'autres communes pour obtenir des offres plus intéressantes ou avec Angers Loire Métropole, pour réduire les coûts ?

M. LE MAIRE

Certaines communes n'ont pas les risques statutaires dans leurs contrats. Aussi, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers s'assurent eux-mêmes. Cependant, il serait intéressant de réfléchir à une mutualisation dans ce domaine.

M. Johan CHARRUAU

Concernant les assurances sur les risques statutaires, les options sont différentes entre les différentes collectivités, en effet, chacun ne s'assure pas de la même façon, il est donc difficile de mutualiser.

M. LE MAIRE

Nous pouvons y réfléchir quand même mais entre : la maladie ordinaire, la maladie longue durée, les accidents de travail, le décès et la maternité, il y a cinq domaines différents, c'est donc complexe. Nous devons nous interroger : comment s'assurer en fonction de la conjoncture et la réalité municipale ? Nous n'avons pas les mêmes besoins et les mêmes risques que les communes voisines.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

II - TARIFS DU CIMETIERE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. LE MAIRE expose :

Considérant l'avis de la Commission extra-municipale Cimetière en date du 30 septembre 2016,

Je vous propose de retenir les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	2016		A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2017	
	15 ANS	30 ANS	15 ANS	30 ANS
TERRAIN 1 M ²	40,00 €	80,00 €	50,00 €	100,00 €
TERRAIN 2 M ²	140,00 €	280,00 €	150,00 €	300,00 €
TERRAIN 4 M ²	280,00 €	560,00 €	290,00 €	580,00 €
CASE DE COLOMBARIUM	250,00 €	500,00 €	300,00 €	600,00 €
CAVURNE AMENAGEE			350,00 €	700,00 €

Mme Isabelle RAIMBAULT

Si je ne me trompe pas, la compétence cimetière va devenir une compétence urbaine, cela signifie-t-il qu'à terme il sera nécessaire d'uniformiser les tarifs ?

M. Le Maire

En effet, les compétences funéraires et cinéraires deviendront des compétences de l'Agglomération. Jusqu'où iront ces compétences ? C'est le même cas que la voirie, il faudra tout étudier, ce qui reste très complexe. Je suis en charge de la compétence funéraire et cinéraire puisqu'elle a été ajoutée à la vice-présidence des Parcs et Jardins. En ce moment, des études sont réalisées, des comparaisons sont faites, avec d'autres communautés urbaines et des Métropoles, afin de visualiser comment s'engager. Les communes sont disparates, certaines sont très vertueuses, comme Saint-Barthélemy-d'Anjou ou à l'inverse telles que Briollay et Trélazé. Il y a beaucoup d'écarts dans la gestion de chacun des cimetières, notamment concernant les tarifs. S'il fallait harmoniser ou équilibrer avec Angers, par exemple, le columbarium pour 30 ans coûte 1 908 €. Nous ne toucherons donc pas aux tarifs et nous essaierons d'obtenir une réalité municipale. Il y a une importante disparité dans les tarifs et la gestion, par exemple Saint-Barthélemy-d'Anjou est vertueuse dans la récupération des concessions, d'ailleurs l'une des décisions du Maire concerne la reprise des concessions à partir du 1^{er} octobre 2018. La

reprise des concessions est réalisée avec le plus grand respect de toutes les familles, c'est très long dans le temps, puisqu'il s'agit des concessions dont le contrat se terminait en 2007/2008. Toutes les communes ne sont pas aussi régulières que nous au niveau administratif, j'en remercie à cette occasion les services pour ce travail très méticuleux et très respectueux des familles.

Les cimetières existants ne seront pas concernés, seules les créations, les extensions et les translations seront impliquées. Il faudra également que ce soit équitable. Lors de la reprise des concessions, ce sont des sommes importantes pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

III - SIGNATURE DE CONVENTIONS JEUNES AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES (Rapporteur : Mme TINCHON)

M. LE MAIRE expose :

Considérant l'avis de la commission Education Enfance Sports en date du 6 octobre 2016,

Considérant que les conventions jeunes sont arrivées à terme le 30 juin 2016,

Les conventions jeunes ont pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou et les associations sportives bartholoméennes qui engagent des éducateurs sportifs diplômés pour l'encadrement des jeunes de 6 à 16 ans.

Les conventions jeunes prévoient un soutien financier de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou au moyen d'une prise en charge partielle des charges salariales en vue d'assurer un rôle d'animation et d'éducation auprès des jeunes.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer les conventions jeunes avec les associations sportives pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Mme Agnès TINCHON

Depuis deux ans nous réglons les conventions en année sportive. Nous avons tous les éléments pour régler les associations à savoir les noms des dirigeants, les nouveaux entraîneurs, les créneaux d'entraînements des jeunes de 6 à 16 ans. Une nouvelle association va bénéficier de ces conventions. Les fonds prévus seront inscrits sur le budget 2017.

Mme Christine HUU

Les associations à base culturelle affiliées jeunesse et sports peuvent-elles bénéficier aussi d'une convention ?

Mme Agnès TINCHON

Dans le cadre de la réflexion en cours avec la politique partenariale vis à vis des associations, dont il a été question samedi matin pour les associations présentes, nous avons envoyé en fin de mois dernier, à l'ensemble des associations, un dossier légèrement différent de façon à ce que pour l'ensemble des associations nous ayons des renseignements communs, que les associations demandent ou non une subvention financière.

C'est un sujet qui est en réflexion au sein du secteur culturel, je pense que c'est un point qui sera vu en commission culture, sachant que ce n'est qu'une façon de répartir les subventions, ce ne sont pas des choses qui viennent en plus. Sur le secteur sportif, il y a une exigence de diplôme d'Etat, je ne sais pas si nous pouvons trouver les mêmes correspondances dans le secteur de l'animation, nous avons des listes d'équivalence avec la DDCS, cependant je ne peux pas répondre à la place de Madame BAILLEUL-NITHART.

Pour l'instant la délibération ne concerne que le secteur sportif, pour lequel les cadres sont précis et écrits dans le projet sportif local et très encadrés.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IV - ZAC REUX CORDELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT – CAUTIONNEMENT D'UN EMPRUNT SOUSCRIT PAR ANJOU LOIRE TERRITOIRE (ALTER CITES)

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu la Convention Publique d'Aménagement du 22 novembre 2004 pour l'opération de la ZAC Reux-Cordelles,

Considérant la demande formulée par le concessionnaire Anjou Loire Territoire et plus précisément la SEM d'Aménagement ALTER CITES,

Considérant la proposition financière du 3 octobre 2016 faite à Anjou Loire Territoire par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,

Je vous propose :

- d'accepter le cautionnement de la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou à hauteur de 2 400 000 € soit 80 % d'un emprunt de 3 000 000 € à souscrire par la SEM d'Aménagement ALTER CITES auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,
- d'accepter les conditions financières de cet emprunt : remboursement sur 7 ans, taux fixe trimestriel de 1,10 % et échéances constantes.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à cet engagement.

M. Johan CHARRUAU

Il s'agit d'un cautionnement pour la ZAC Reux Cordelles qui génère un besoin de financement car les dépenses payées s'élèvent à 11 700 000 € alors que les recettes sont de 7 800 000 €. Jusqu'à ce jour ce besoin était financé par une ligne de trésorerie qui était reconduite annuellement à hauteur de 4 000 000 €. Le taux était de 2,25% au 1^{er} trimestre et à 2,17% au 2^{ème} trimestre. Le Crédit Agricole ne souhaite plus qu'il y ait une ligne de trésorerie et qu'un emprunt soit fait. Un emprunt de 3 000 000 € a été proposé. La commune cautionnerait à hauteur de 80%

M. Laurent DANIEL

Le Crédit Agricole, avec une ligne de trésorerie avec des taux à plus de 2 %, propose un emprunt à un taux de 1,10 %. Quel est leur intérêt ?

M. Johan CHARRUAU

Les banques sont soumises à des tests de résistance au marché, lors d'un emprunt ils sont garantis sur 7 ans d'avoir la rentrée des fonds alors que la ligne de trésorerie, vous piochez ou non dedans, vous la reconduisez ou non.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 D'ANGERS LOIRE METROPOLE RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

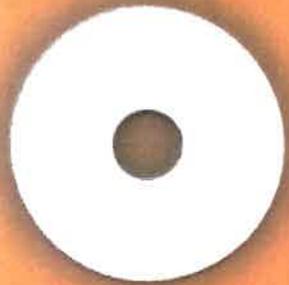
M. LEFEBVRE expose :

L'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 font obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement. Angers Loire Métropole nous a transmis ce rapport pour l'année 2015.

Aussi, je vous propose :

- de prendre acte de ce rapport,
- de le mettre à la disposition du public au service de l'Administration Générale conformément aux dispositions du décret précité.

Un diaporama est présenté :



EAU ET ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2015

**Conseil Communautaire
12 septembre 2016**

Direction Eau & Assainissement

1. Présentation des services et modes de gestion

➤ La Direction Eau & Assainissement :

SERVICE DE L'EAU

⇒ 2 044 km de réseaux d'eau potable,

⇒ 30 réservoirs, châteaux d'eau ou surpresseurs,

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

⇒ 1 135 km de réseaux d'assainissement,

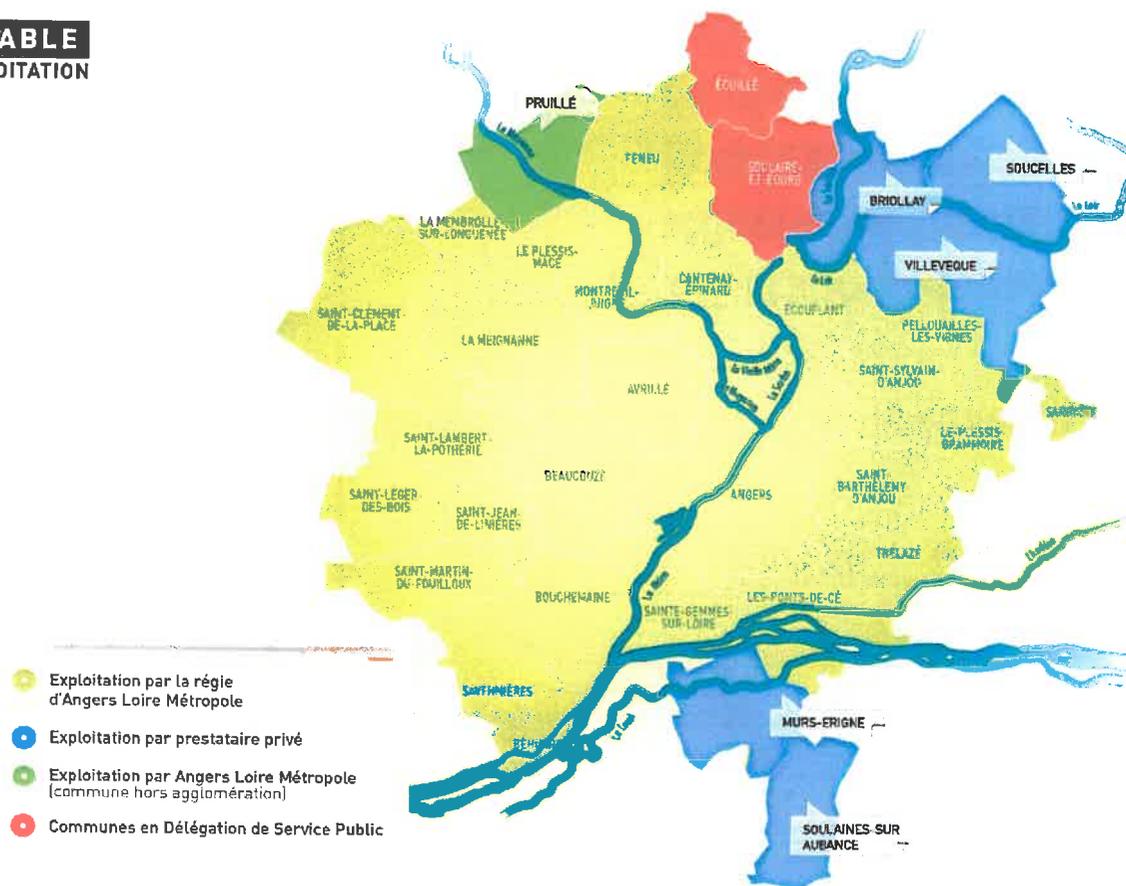
⇒ 166 stations de relèvement des effluents et 33 stations de dépollution (totalisant une capacité de traitement de plus de 300 000 équivalent habitants).

➤ Ce sont 228 agents qui assurent directement la gestion et l'exploitation des deux services publics (eau potable / assainissement) certifiés ISO 9001-2008

1. Présentation des services et modes de gestion

EAU POTABLE

EAU POTABLE
MODE D'EXPLOITATION



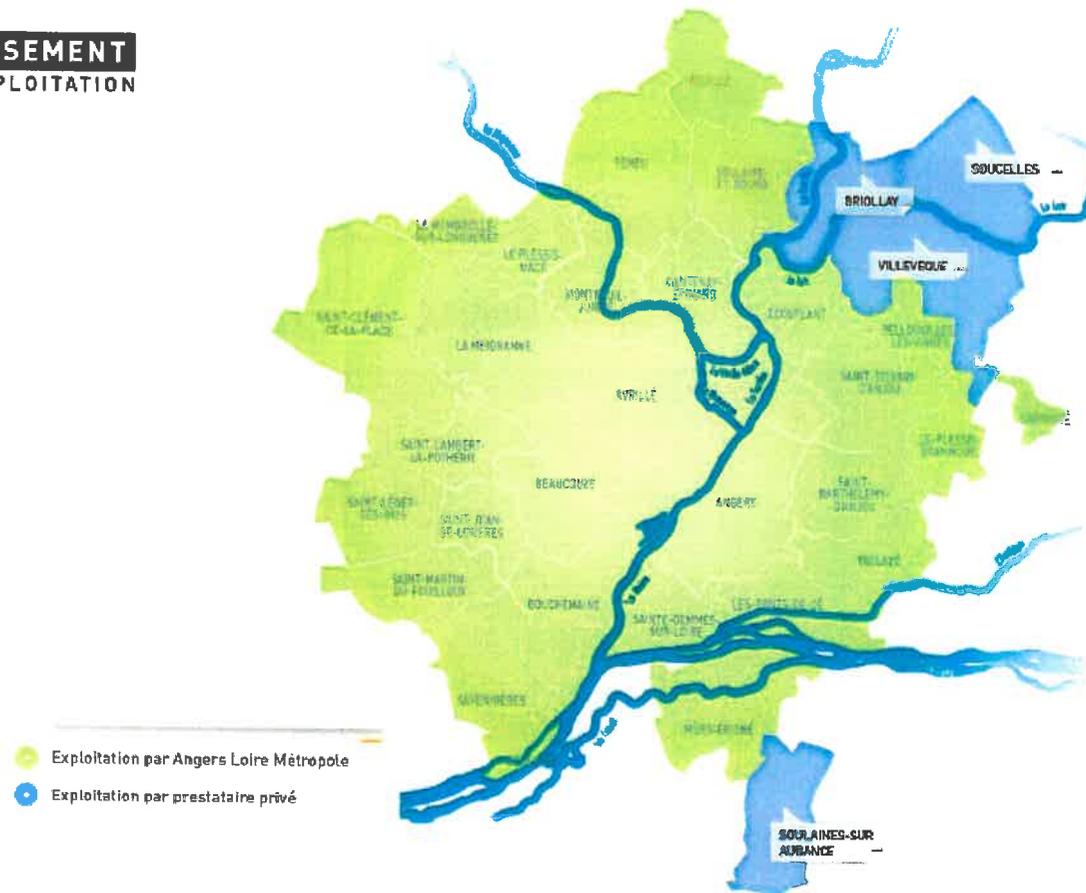
- Exploitation par la régie d'Angers Loire Métropole
- Exploitation par prestataire privé
- Exploitation par Angers Loire Métropole (commune hors agglomération)
- Communes en Délégation de Service Public



1. Présentation des services et modes de gestion

ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT
MODE D'EXPLOITATION



-9-



2. Quantité d'eau prélevée, distribuée et vendue



Volume pompé en 2015 :

21 701 664m³

Volume produit en 2015 :

18 816 052m³ + 604 702m³ acheté en gros

Volume vendu en 2015 :

16 968 612m³

Soit un rendement de production de :

86,7%

Et un rendement du réseau de :

96,78 % *

* Rendement de réseau	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ancienne formule	81,03%	84,77%	84,62%	86,89%	86,72%	87,37%
Nouvelle formule	85,03 %	89,33 %	89,60 %	92,14 %	93,94 %	96,78 %

16.11.16

4

3. Qualité de l'eau

- En plus des contrôles journaliers, en 2015 :
 - 1 000 analyses d'eau potable réalisées
 - aucune analyse réglementaire non conforme.



Une campagne de prélèvement sur 3 ans a été initiée par l'ARS à compter de 2014. Cette campagne de prélèvement porte sur le paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère).

La valeur limite du CVM dans l'eau potable est de 0.5µg/l.

104 prélèvements ont été réalisés. 15 prélèvements a été identifiés comme non-conformes.

Pour les points de prélèvement non-conformes, un suivi particulier du CVM a été réalisé par Angers Loire Métropole et différentes actions correctives ont été mises en place, suivant les situations, pour rétablir une qualité d'eau sanitaire conforme.

4. Assainissement Collectif

➤ Réseau de collecte :

200 kilomètres de curage de réseau,

214 débouchages sur collecteur

164 débouchages sur branchements sous domaine public

➤ Épuration :

3227 tonnes de matières sèches valorisées en agriculture

1 714 766 Nm³ de biogaz produits

➤ Suivi des industriels :

318 sites contrôlés.

➤ Conformités des raccordements :

4 173 vérifications de bon raccordement au réseau collectif.

16.11.16

6

4. Assainissement – non collectif

- Depuis le 31 décembre 2005 le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) réalise les missions suivantes :

	2015
Nombre d'usagers	6533
Contrôles de conception (instruction de permis de construire)	350
Contrôles de réalisation (installations neuves ou réhabilitées)	204
Contrôles à la vente	116
Contrôle périodique de bon fonctionnement	560
Diagnostic des installations existantes	1
Réunions publiques	3

5. Prix de l'eau

- Le prix de l'eau s'établissait au 1^{er} janvier 2015 à 3,27 € TTC pour une consommation de 120 m³, son prix a depuis lors (1^{er} avril 2015) été porté à 3,35 € TTC.

- **Eau Potable :**

2015 confirme le regain des ventes d'eau observé en 2014, notamment lié à l'élargissement du périmètre de distribution de l'eau produite avec l'alimentation d'une partie du Syndicat voisin SMP Loir-et-Sarthe.

- **Assainissement :**

Comme pour le budget annexe de l'Eau, les volumes facturés sont en hausse pour la troisième année consécutive. La progression est même significative sur 2014/2015 avec une évolution de +1,53%.

6. Les faits marquants en 2015

EAU POTABLE

- 20,01 km de canalisations d'eau potable ont été renouvelés, soit un taux de renouvellement moyen sur 5 ans de **0.75 %**



- Montant financier : 4 631 293€ de travaux confiés aux entreprises
- Production immobilisée : 3 374 866€ (Travaux confiés aux équipes en régie)
- Recherche de fuite par prélocalisation mobile : 250 km de réseau ont été inspectés et 19 fuites détectées
- 4 607 compteurs remplacés

ASSAINISSEMENT

- 6,85 km de canalisations d'assainissement ont été renouvelés (Taux de renouvellement moyen sur 5 ans : **0,55 %**)
- Montant financier : 7 414 564 € de travaux confiés aux entreprises
- Production immobilisée : 439 711€ (Travaux confiés aux équipes en régie)

6. Les faits marquants en 2015

ASSAINISSEMENT

- Réhabilitation d'une conduite par microtunnelier Ø 1200 à ANGERS – Quai Ligny



16.11.16

10

Le Conseil prend acte de ce rapport.

VI - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 D'ANGERS LOIRE METROPOLE RELATIF A L'ELIMINATION DES DECHETS

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 fait obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets. Angers Loire Métropole nous a transmis ce rapport pour 2015.

Aussi, je vous propose :

- de prendre acte de ce rapport
- de le mettre à la disposition du public au service de l'Administration Générale conformément aux dispositions du décret précité.

Un diaporama est présenté :

de déchets + d'avenir



RAPPORT ANNUEL 2015

Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)

Conseil Communautaire du 11 juillet 2016

Version du 13.07.16

DIRECTION ENVIRONNEMENT DECHETS ET PROPRETE

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. :
www.angersloiremetropole.fr • dechets@angersloiremetropole.fr

 **N° Vert 0 800 41 88 00**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT**



**angers Loire
métropole**
communauté urbaine

PRESENTATION GENERALE

- Compétence déchets sur les 33 communes d'ALM depuis la prévention jusqu'à la valorisation
- 218 équivalents temps plein
- Les équipements :
 - Centre Technique Environnement Déchets (CTED)
 - 8 déchèteries
 - Centre de valorisation de Villechien
 - Biopole
- Précollecte:
 - 145 600 bacs roulants – 1 912 conteneurs enterrés et 593 conteneurs aériens
- 16 communes collectées en régie pour 239 300 habitants et 17 communes collectées par un prestataire pour 31 580 habitants

13.07.16

EVÈNEMENTS MARQUANTS 2015

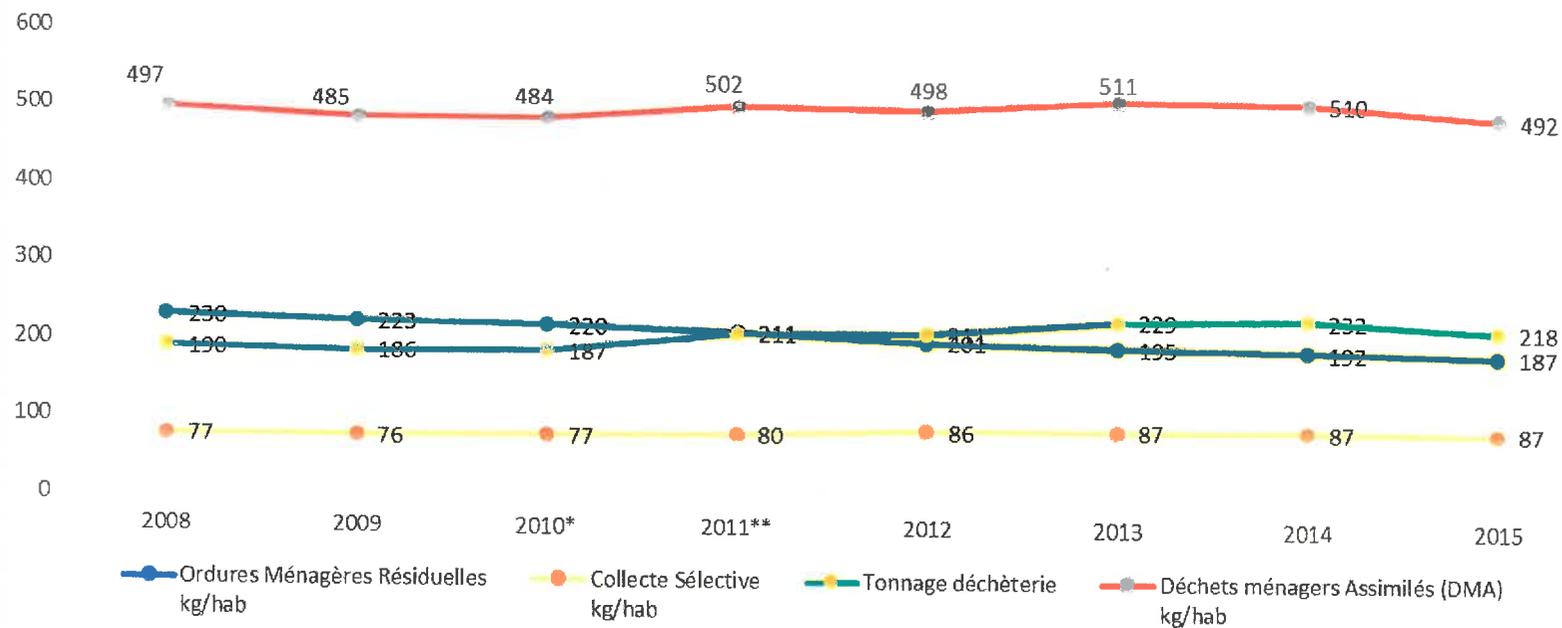
- La baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles s'est poursuivie en 2015
- Hausse tonnages du verre : 9 093 tonnes (+ 2,6 %)
- Nouveau mémo-tri pour les habitants
- Nouveaux horaires d'été en déchèterie :
 13h30-17h30 au lieu de 14h-18h
- Mobilisation des professionnels pour plus de tri
- Arrêt de l'exploitation de Biopole en avril 2015 et utilisation du site en quai de transfert des ordures ménagères



13.07.16

REDUCTION DES DECHETS

Evolution de la production de déchets par habitant



La loi sur la Transition Energétique et la Croissance verte (LTECV) a fixé comme objectif en 2020 une diminution des déchets ménagers assimilés de 10 % par rapport à 2010, soit 436 kg.

13.07.16

CHIFFRES CLES 2015

- Déchets ménagers et assimilés(DMA) :
 - 136 405 tonnes (– 3,02 % / 2014), soit 492 kg/habitant
- Dont :
- Ordures ménagères résiduelles :
51 831 tonnes (- 1,83 % / 2014), soit 187 kg/habitant
 - Collecte sélective:
24 094 tonnes (+ 0,49 % / 2014), soit 87 kg/habitant
 - Collecte en déchèteries :
60 480 tonnes (- 5,32 % / 2014), soit 218 kg/habitant

13.07.16

4

RELATION A L'ANGEVIN

- Sensibilisation à la prévention et au tri des déchets
 - 21 000 enfants et adultes sensibilisés par les ambassadeurs du tri et de la prévention
 - 548 composteurs distribués
(parc de 13 246 composteurs sur ALM depuis 2005)
- Centre d'appels au Centre Technique 
- 13 600 appels en 2015, traités par une équipe de 4 personnes et 1500 mails reçus
- Site Internet
 - En plus des infos pratiques : création rubrique « réemploi » + actualisation rubrique « déchèteries »
 - 89 000 consultations

13.07.16

TRAITEMENT DES DECHETS

- Tonnages entrants à Biopole

Entrants Biopole	OMR	Refus tri	PP	total ALM	Apports ext	Total
2014	52527	1962	1235	55724	3178	58902
2015	51509	2006	1353	54868	3156	58024

- Tonnages sortants

Compost	Ferrailles	Refus d'exploitation de Biopole	Refus d'arrêt de Biopole	Transfert ordures ménagères
621	161	11 792	8 566	41 920

- Exploitation
 - ✓ En activité jusqu'au 16/04/15
 - ✓ Après le 16/04/15 : transfert des ordures ménagères puis transport vers sites agréés

13.07.16

TRAITEMENT DES DECHETS

- Décisions du conseil communautaire
- ✓ 15/06/15 : résiliation pour faute du marché de conception-réalisation
- ✓ 10/07/15 : décision d'arrêt du traitement mécano-biologique et de transformation du site en quai de transfert
- ✓ 12/10/15 :
 - Avenant 2 passé avec GEVAL
 - Lancement du marché de travaux pour transformation du site en quai de transfert
 - Mandat SPL de l'Anjou pour les travaux du futur quai de transfert
- ✓ 16/11/15 : Protocole transactionnel de sortie de convention avec GEVAL

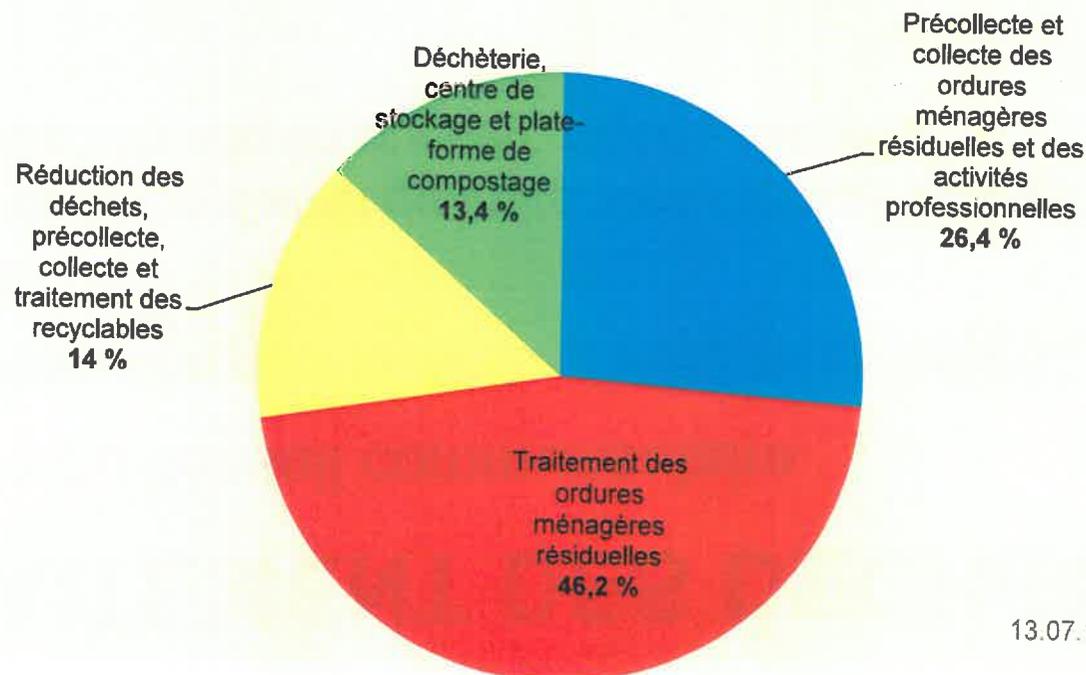
13.07.16

INDICATEURS FINANCIERS

MONTANT TEOM PERCUE EN 2015: 27 932 742 €

soit 100 € / hab

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TEOM	21 257 180	22 958 991	24 372 582	25 334 339	26 226 629	27 134 697	27 765 921	27 932 742



13.07.16

LA NOUVELLE APPLICATION SMARTPHONE : TRI ET +



→ L'objectif est de simplifier le quotidien de l'utilisateur, grâce à la personnalisation du service.

- Les étudiants : une cible prioritaire :
 - Information rapide des 30 000 étudiants
- Une application grand public :
 - Jours de collecte,
 - Tri
 - Réduction des déchets
- A l'attention des 30 communes d'ALM

13.07.16

Pour télécharger l'application gratuite vous pouvez aller sur :

- App Store pour Apple/IOS



- Play Store pour Android/Google compatible iOS7, Android 4.1x et versions suivantes.

13.07.16

10

M. Stéphane LEFEBVRE

Le programme de prévention est arrivé à son terme. Un nouveau est en cours de réalisation pour 2016/2020. Le 11 octobre a eu lieu une réunion avec les acteurs et prestataires des déchets.

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

Pouvons-nous en savoir plus sur cette réunion ? Qu'est-ce qu'il a été décidé ? Qu'est-ce qu'il est prévu en 2016 et 2017 pour favoriser un meilleur tri de la part de nos concitoyens ? Je rappelle que depuis cette année, l'ensemble de nos poubelles grises est envoyé à l'incinération, cela va sûrement se traduire par une baisse de motivation des personnes pour trier. Quelles sont les nouvelles actions pour continuer à favoriser le tri et éviter le moins de fermentescible possible à l'incinération et aussi réduire la consommation de sacs jaunes et de sacs gris qui sont loin d'être biodégradables ?

M. Stéphane LEFEBVRE

Lors de la réunion, certaines choses ont été évoquées sur la réduction des déchets, cependant la réunion était plus large puisqu'elle parlait aussi bien des déchets professionnels que ceux des particuliers, aussi elle évoquait principalement la revalorisation des économies circulaires. Tous les prestataires étaient principalement tournés sur cette notion d'économie circulaire et non sur les actions de tri.

J'évoquais l'opération « trier plus », il s'agit de l'un des moyens mis en œuvre pour réellement réduire les déchets ménagers. Plusieurs pistes ont été données sur la question « comment ne pas créer le déchet ? » notamment au niveau des professionnels et « comment les revaloriser par la suite ? ». Donc, concernant les fermentescibles, il s'agit de se mettre en contact avec les producteurs de déchets, les restaurants, les restaurations scolaires, les grands groupes qui fabriquent les repas afin de réduire à la base ou les remettre dans des filières adaptées, plutôt que les mettre en décharge.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

**VII - COMMUNICATION AUX ELUS DU RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2015
D'ANGERS LOIRE METROPOLE
(Rapporteur : M. LEFEBVRE)**

M. LE MAIRE expose :

Considérant que la 5^e édition du rapport développement durable annuel d'Angers Loire Métropole a été adoptée le 9 mai dernier en Conseil Communautaire,

Considérant que ce document dresse le bilan des actions menées par la collectivité sur son territoire et dans la gestion de ses services et de son patrimoine en matière de développement durable,

Le rapport complet est à votre disposition au service de l'Administration Générale et consultable à l'adresse suivante :

<http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/developpement-durable/index.html>.

Il vous est présenté aujourd'hui une version synthétique des principales actions menées par Angers Loire métropole en 2015.

Ces 2 documents vous donnent des exemples d'actions menées dans certaines communes d'Angers Loire Métropole. Pour renforcer cet échange de bonnes pratiques et valoriser la dynamique territoriale, ceux qui le souhaitent peuvent faire part de leurs actions 2016 à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.

M. Stéphane LEFEBVRE

Ce rapport est nouveau, c'est la première fois que je vous le présente.
Un diaporama est présenté.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

5^e édition
2015

Edition grand public

mai 2016

Maison de l'Environnement et du Développement Durable
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02 41 22 32 30
www.angersloiremetropole.fr •

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



angers loire
métropole
communauté urbaine

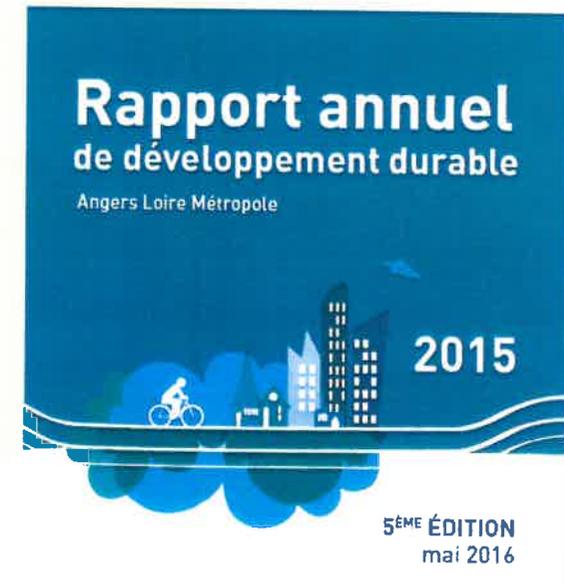
POURQUOI UN RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Obligation pour la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole (ALM) d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

(Source légale : décret du 17.06.2011)

L'intérêt du rapport développement durable

- Discussion et échanges de bonnes pratiques
- Information et transparence auprès des habitants
- Synthèse et valorisation de la politique de développement durable



La diffusion du rapport

- Direction départementale des territoires
- Accès libre sur le site internet de la collectivité
- Transmission aux partenaires locaux, aux communes d'ALM
- Diffusion auprès des réseaux régionaux et nationaux (Comité 21)

ELABORATION DU RAPPORT

5 finalités

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

5 éléments de démarche

- Participation de la population et des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité de la démarche
- Evaluation
- Amélioration continue

**35 actions dans le rapport 2015
(dont 11 nouvelles)**

Les améliorations de la 5^e édition :

- Mise en place d'indicateurs globaux
- Degré de prise en compte du développement durable évalué pour chaque action
- Valorisation d'actions emblématiques menées en 2015 par les communes du territoire

L'ESSENTIEL A RETENIR...

Les actions menées en 2015

4 principaux axes d'actions en 2015

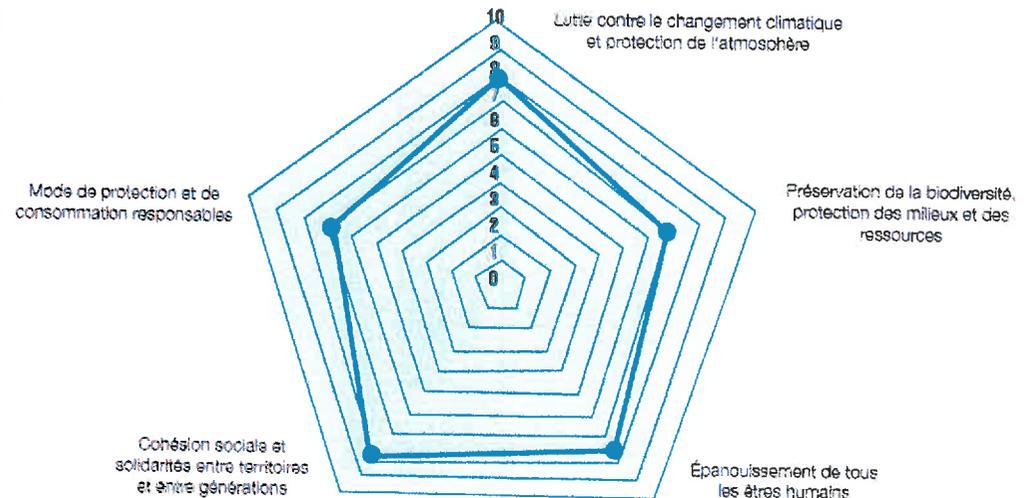
- Développement de nouvelles filières et accompagnement à la mutation économique
- Préservation de la biodiversité et des milieux naturels, promotion de l'identité végétale du territoire
- Transition énergétique et climatique
- Exemplarité de la collectivité



98 à 100% des parcs communautaires gérés zéro phyto



Prise en compte des 5 finalités du développement durable dans les actions inscrites dans le rapport 2015



LES ACTIONS VALORISEES...

Exemples

Développement économique, emploi, attractivité, rayonnement

- Le schéma directeur des boucles vertes

Cadre de vie et services de proximité

- La gestion des milieux aquatiques

Aménagement et développement du territoire

- La flotte de bus aux technologies innovantes et faiblement carbonnées

Pilotage des politiques publiques, administration et moyens

- Le schéma directeur des réseaux de chaleur

LE SCHEMA DIRECTEUR DES BOUCLES VERTES



OBJECTIFS

- ✓ Proposer une offre cohérente et complète de vélo routes et voies vertes
- ✓ Capter les flux touristiques français et internationaux
- ✓ Permettre l'utilisation de circuits de déplacements doux, valorisant le territoire angevin

Une stratégie et un plan d'actions pour proposer un offre complète et cohérente

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2015

Etude de définition pour identifier les objectifs opérationnels du plan d'actions

- Améliorer le circuit « la Loire à vélo » sur la section Angers-Trélazé
- Créer un itinéraire entre Angers et Durtal pour connecter le territoire à « la Vallée du Loir à vélo »
- Développer les boucles autour des trois vélo routes identifiées au sein du Schéma National des Vélos routes et Voies Vertes (SN3V)
- Valoriser les anciennes vois ferrées



Angers Loire Métropole au croisement de 3 vélo routes inscrites au SN3V

PERSPECTIVES 2016

Elaboration du schéma directeur

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

OBJECTIFS

- ✓ Améliorer l'état des milieux aquatiques et préserver la biodiversité
- ✓ Lutter contre les inondations
- ✓ Renforcer l'action de la collectivité en matière de gestion des milieux aquatiques



Un service dédié pour mettre en œuvre / suivre:

- ✓ les projets de gestion des milieux aquatiques
- ✓ la gouvernance liée à ces compétences
- ✓ les projets structurants de prévention contre les inondations

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2015

- Création en novembre 2015 du service GEMAPI, en amont de l'obligation réglementaire
- Suivi des 5 schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui concernent le territoire, et du Contrat Territorial Milieux Aquatiques
- Veille sur la biodiversité et réflexion sur une méthode de définition des mesures compensatoires en zone humide

PERSPECTIVES 2016

→ Poursuite des actions

LA FLOTTE DE BUS AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES ET FAIBLEMENT CARBONEES

OBJECTIFS

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport en commun
- ✓ Promouvoir l'utilisation de véhicules hybrides faiblement émetteurs de gaz à effet de serre
- ✓ Adapter le parc existant



41 bus équipés du système e-Fan

Des actions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre induites par l'offre en transport en commun

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2015

- Lancement d'un appel d'offre pour équiper à grande échelle 100 bus du parc en système de ventilation électrique (e-Fan) : équipement programmé en 2015 et 2016

PERSPECTIVES 2016

- Lancement d'une étude sur la recherche de filière alternative au diesel



Economie de
1 200 litres de
gazole/bus/an

LE SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR

OBJECTIFS

3 réseaux publics,
5 réseaux privés et
1 réseau public en
projet

- ✓ Mettre en place un schéma global à l'échelle de la collectivité et de son territoire pour développer les réseaux de chaleur
- ✓ Intégrer dans le schéma les évolutions urbaines et énergétiques, les potentiels et différents quartiers à l'échelle de la collectivité
- ✓ Renforcer le rôle d'autorité organisatrice des réseaux de chaleur de la collectivité

ILLUSTRATION DES AVANCEES 2015

→ Lancement d'une consultation pour réaliser le schéma directeur en 2016 avec 2 périmètres (quartiers ANRU et autres quartiers d'Angers, d'Écouflant et de communes limitrophes)

40km de réseaux /
19 300 équivalents
logements

PERSPECTIVES 2016

- Livraison du plan d'actions en juin 2016 pour le périmètre des 2 quartiers en zone ANRU
- Livraison du plan d'actions en novembre 2016 pour le périmètres des autres quartiers d'Angers, d'Écouflant et des communes limitrophes

Exemples d'actions menées en 2015 dans certaines communes du territoire



ANGERS

Le congé solidaire

- Dispositif qui permet d'accorder un congé d'un mois, rémunéré et non fractionnable aux agents de la collectivité pour se consacrer à un projet associatif en cours, en France ou à l'étranger

BEAUCOUZE

La gestion énergétique des bâtiments et de l'éclairage public



- Actions transversales en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques de la commune : démarche environnementale dans le cadre du centre aqualudique intercommunal Couzé' O, remplacement de certaines lanternes, travaux d'amélioration thermique d'importance dans un groupe scolaire

CANTENAY-EPINARD

Le pôle culturel « La Passerelle »



- Pôle dédié aux activités culturelles et aux événements festifs communaux qui répond aux enjeux d'accessibilité, de confort et de convivialité ; de maîtrise des impacts environnementaux de la construction et de l'utilisation de l'équipement ; de mutualisation et de modularité pour les différents besoins des acteurs locaux : de cadre de vie et de qualité paysagère

Exemples d'actions menées en 2015 dans certaines communes du territoire



LE PLESSIS-MACE

La sensibilisation au développement durable

- Actions de sensibilisation des enfants et du grand public au développement durable : distribution de gourdes pour promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet, implication de la commune dans le temps fort énergie climat organisé à l'automne par Angers Loire Métropole, participation au projet Défi Famille à Energie positive

MONTREUIL-JUIGNE

Le plan de gestion différenciée des espaces



- Mise en place d'un plan de gestion différenciée pour définir le mode d'entretien le plus approprié en fonction de la nature des espaces communaux : diagnostic, classification en 4 espaces distincts, création d'une fiche pour chacun de ces espaces incluant un programme d'actions de communication et des préconisations en termes d'entretien ou d'aménagement

PELLOUAILLES-LES-VIGNES

La préservation de la biodiversité



- Poursuite de la politique environnementale de préservation de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie (gestion différenciée des espaces, techniques alternatives aux produits phytosanitaires, gestion de l'eau), réimplantation de 3 000 goganes dans une cuvette humide le long d'un bassin de rétention et réflexions engagées sur un éco-pâturage en centre-bourg

Exemples d'actions menées en 2015 dans certaines communes du territoire



SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Le parrainage du Centre Communal d'Action Sociale par Pierre Rabhi

- CCAS de la commune qui a officiellement pris le nom de « Village Pierre Rabhi » dans le cadre d'une démarche pour sensibiliser sur le développement durable faire reconnaître le CCAS comme lieu d'initiatives, de débats, de projets et de convivialité (partenariat avec le mouvement Colibris et des structures locales)

TRELAZE

L'opération pieds de murs



- Lancement d'une campagne de communication invitant les habitants à contribuer à la qualité de leur environnement et à l'embellissement de leurs rues : suppression des espèces indésirables des trottoirs sans produits chimiques par les habitants et mise à disposition de certains espaces du domaine public par la collectivité

LES PROJETS STRUCTURANTS...

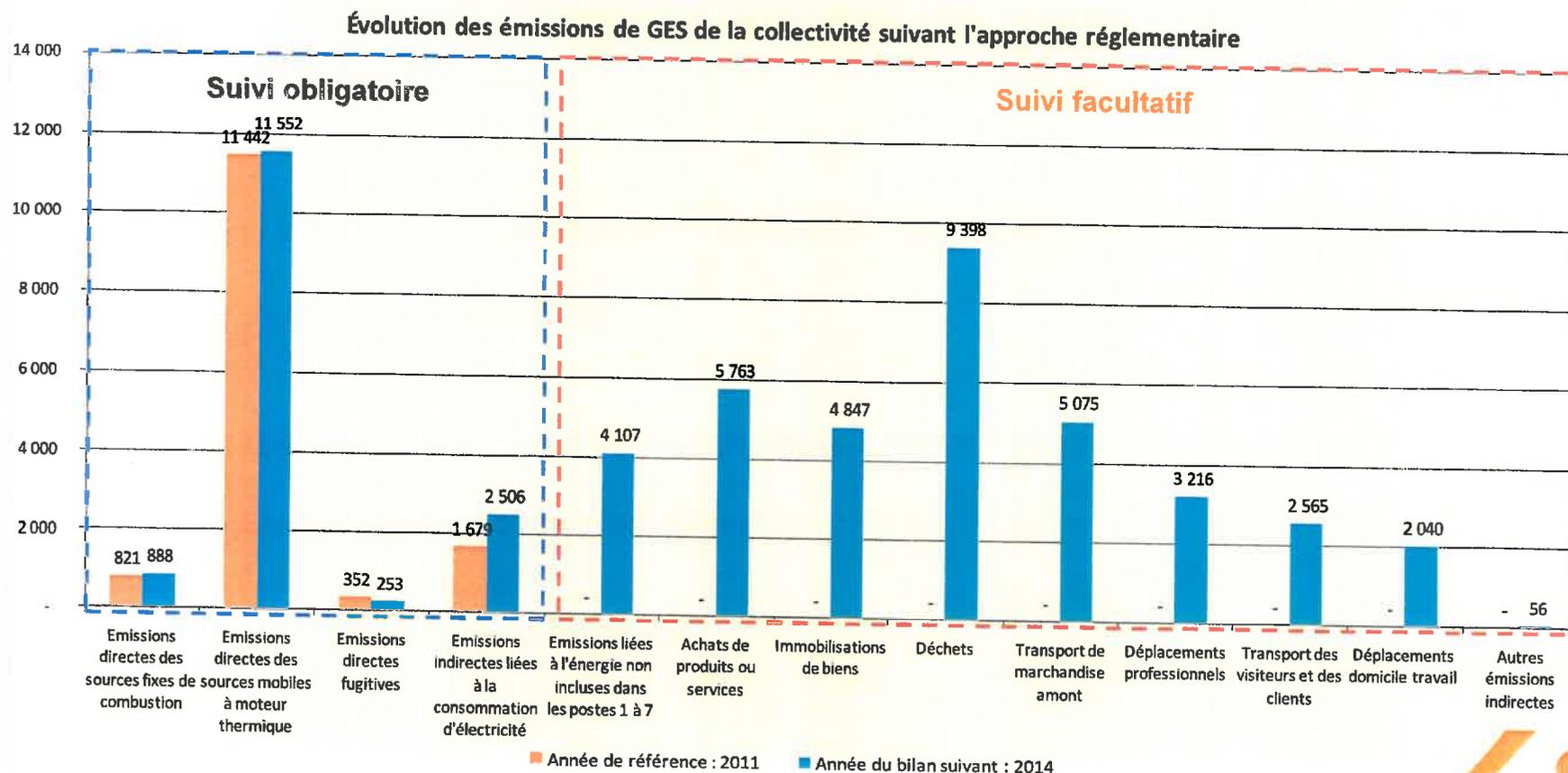
L'AGENDA 21 BIODIVERSITE : un renforcement des actions

- 24 / 62 actions en cours
- Nouvelles actions : Fête de la Nature et préparation d'un programme d'actions en faveur du zéro phyto
- Convention 2015-2017 avec le Conservatoire Botanique National de Brest
- Structuration de l'animation et du suivi du projet



LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL : **une année stratégique**

- Un temps fort autour de la transition énergétique et climatique
- Lancement de la plateforme locale de la rénovation thermique des logements « Mieux chez moi » en septembre 2015
- Mise à jour du bilan des gaz à effet de serre d'Angers Loire Métropole
- Evaluation du plan d'actions 2011-2014



PERSPECTIVES 2016

Développement de nouvelles actions

Exemples

- Schéma directeur des réseaux de chaleur
- Mise en œuvre de l'unité d'épuration du biogaz issu du traitement des boues d'eaux usées
- Programme d'actions zéro phyto
- Finalisation du projet de service de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Les projets structurants

- Poursuite de l'Agenda 21 biodiversité : Nature en Fête, actions avec les communes, Conservatoire de Brest, ...
- Climat énergie : finalisation de l'évaluation du plan d'actions 2011-2014 et réflexions sur l'élaboration du 2nd plan d'actions : « PCAET »

Le rapport développement durable

- Renforcement des indicateurs et comparaisons régionales / nationales

M. Jacques PIERRE dit LEMARQUAND

Je souhaite des informations sur le schéma directeur des boucles vertes cyclistes. Pourrions-nous avoir un état d'avancement du chantier sur la commune ? Nous avons remarqué que des travaux avaient lieu au niveau de la voie ferrée. Je souhaite également revenir sur le programme d'amélioration thermique des logements anciens privés, 624 propriétaires sont aidés sur l'agglomération, la commune est-elle concernée ? Est-il prévu de favoriser ou de développer ce genre d'actions sur la commune ?

M. LE MAIRE

Concernant les boucles vertes, les travaux ont commencé en 2016 avec une priorité sur le tronçon Terra Botanica / Montreuil-Juigné. En 2017, la priorité sera le nord-est avec Saint-Barthélemy-d'Anjou. Fin 2017, nous pourrons aller de la Petite Gare jusqu'à Montreuil-Juigné à vélo ou à pied. L'aménagement sur Angers prendra du temps. Il y a également des difficultés au niveau du pont de chemin de fer de Segré. Les dépenses ont été étalées sur 2 années. La Loire à vélo passera par cette voie douce. Le trajet via la rue Saint Léonard n'existera plus. Nous passerons au niveau des Ardoisières, rue Pierre et Marie Curie, rue du 8 Mai et enfin la rue Victor Hugo. Un effort de signalétique sera fait pour éviter une confusion entre la Loire à vélo et de Loire à Loir. Enfin, le projet de la Petite Gare se développe, je vous en parlerai dès que le projet sera plus avancé.

M. Thierry TASTARD

Concernant la rénovation des logements, je travaille actuellement avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) qui a fait un certain nombre de contrôle à l'aide de caméras thermiques chez des particuliers. Il existe sur la commune des logements ayant la même typologie, nous envisageons d'associer les habitants pour repérer les pertes d'énergie de ces bâtiments et faire des groupements de commande si les particuliers sont intéressés.

M. LE MAIRE

Je ne connais pas le nombre de logements concernés sur la commune, je vais me renseigner. Concernant les circuits, nous allons mettre en valeur ce qui existe sur la commune. Le vélo est un loisir mais c'est aussi très utile pour les déplacements. Demain midi j'assisterai à une réunion sur les itinéraires vélo.

M. Stéphane LEFEBVRE

Je ne possède pas tous les chiffres mais concernant les interventions de l'ALEC et l'opération Traque aux watts, 92 personnes se sont inscrites et 71 personnes sont venues à la soirée de restitution, 41 personnes ont souhaité récupérer les images des caméras thermiques sur les 9 permanences organisées, 26 personnes se sont déplacées à l'ALEC pour récupérer les images et sur les 67 inscrits, 30 ont souhaité aller plus loin avec l'ALEC. Les particuliers s'adressent directement à l'ALEC. On perd donc à un moment dans informations sur le suivi.

M. LE MAIRE

Je vais vous adresser le schéma directeur des boucles vertes d'Angers Loire Métropole.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

La liste des arrêtés est présentée.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Lors de la commission pour l'attribution du marché de téléphonie fixe et mobile, une question était restée en suspens, elle concernait un module optionnel pour les tablettes et les abonnements Internet. Vous deviez évoquer ce point en bureau. Quelle est votre décision ?

M. Daniel VICENTE

On ne va pas activer cette option. Nous n'y voyons pas d'intérêt pour le moment et avons d'autres priorités. .

M. LE MAIRE

Un Conseil privé aura lieu le 10 novembre prochain sur le thème des communes nouvelles, la réforme statutaire et les décisions modificatives 2016.

Le prochain Conseil aura lieu le 21 novembre et nous passerons une délibération sur la politique de peuplement. Nous évoquerons également le logement social avec des objectifs à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de Séance
M. Johan CHARRUAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Johan Charrreau', written over a horizontal line.